



Pour citer cet article :

Pottet (Eugène), *Histoire de Saint-Lazare (1122-1912)*, Paris : Société française d'imprimerie et de librairie, 1912, pp. 82-87.



HISTOIRE DE SAINT-LAZARE

DU MÊME AUTEUR

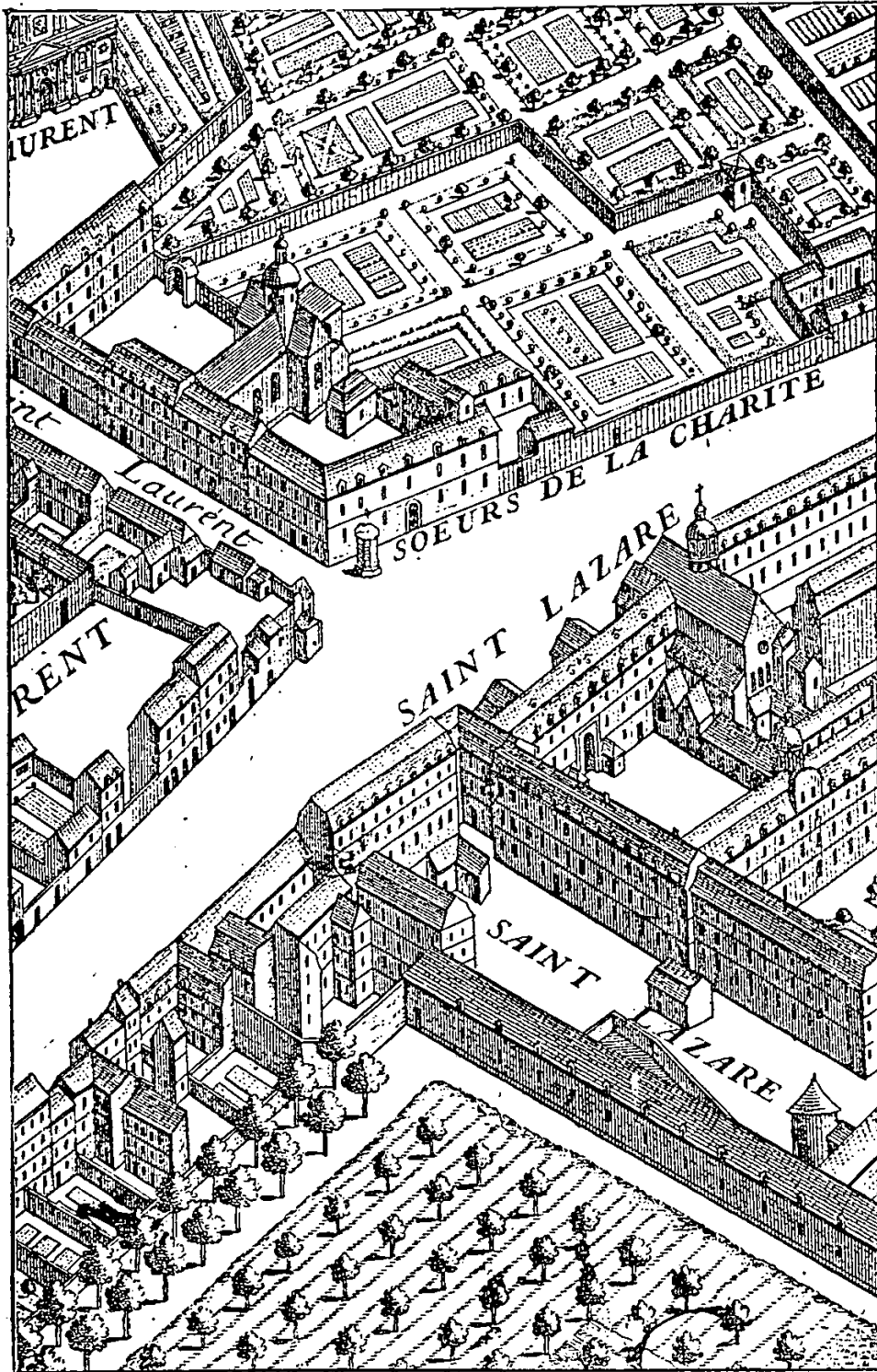
La Conciergerie du Palais de Paris

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction
publique.

Un Volume in-8^o, prix. 2 fr. 50.

Chez Asselin et Houzeau, Place de l'Ecole de Médecine.





Extrait du plan de Turgot (1734-1739)
d'après les *Annales de la Mission*.

Eugène POTTET

Chef de Bureau honoraire de la Préfecture de Police
Ancien Membre de la Société historique du VI^e arrondissement.

HISTOIRE DE SAINT-LAZARE

(1122-1912)

PREMIÈRE ÉDITION ORNÉE DE SIX GRAVURES

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET C^{ie}

15, rue de Cluny, 15

1912 .

CHAPITRE VII

LES CACHOTS. — LE QUARTIER DES NOURRICES. — LE
RÈGLEMENT DU 29 NOVEMBRE 1875.

Pour une clientèle comme celle de Saint-Lazare, qui reçoit les prostituées, les prévenues, les condamnées, les vénériennes, il faut bien une prison dans la prison même. C'est ainsi que l'infirmerie spéciale se complète par huit cellules de punition, dont une que l'on désigne par l'appellation effrayante de « cachot noir », parce qu'elle est moins claire que les autres. Ne faut-il pas dramatiser tout, même à Saint-Lazare, qui, nous l'avons vu, a aussi ses consolantes légendes. Donc ces cellules dites cachots, sont placées tout en haut du bâtiment central, sous les toits et, chose bizarre, on y arrive par une série d'escaliers qui vont en se rétrécissant à mesure qu'ils montent. Les « cachots » sont de petites pièces avec une fenêtre à tabatière et meublées d'une simple sellette.

Cette sellette étant l'unique objet de vengeance possible des condamnées au cachot, elles ne se privent pas de la démolir, ce qui faisait dire un jour, en riant, par la sœur surveillante à un visiteur : « Elles me les brisent, sans se gêner. »

Maintenant on peut se demander quel genre de

délict amène les filles dans les cachots. Ce sont presque toujours des batailles ou des « batteries », comme dit la sœur, quelquefois des insultes aux femmes de service et même aux internes. On cite une de ces batteries qui s'est terminée par l'envoi de trois filles aux cachots.

L'une d'elles était une grosse fille blonde, toute jeune, presque une enfant, et qui avait perdu pas mal de cheveux dans la bagarre. Il y avait eu même quelque peu de sang répandu ; son cou avait été égratigné et saignait sur son fichu. La sœur doucement lui reprochait sa conduite, tout en lui arrangeant les cheveux et en essuyant ses yeux où des larmes de rage perlaient.

— Voyez comme vous êtes faite... Vos cheveux sont emmêlés... et ces égratignures !...

— Oh ! oui... mais je l'ai salement mordue ! protesta avec joie la grosse fille.

Et une détente se faisant, elle se mit à rire à la fois et à pleurer, d'un rire convulsif qui la secouait toute...

— Allons ! ça va mieux, continua la sœur, asseyez-vous..., reposez-vous.

Et elle resta dans sa cellule, à ses réflexions, peut-être à ses projets de vengeance, dit M. Géo Bonneron, à qui nous empruntons cette anecdote.

Dans un des coins les plus pittoresques de la maison, « la Ménagerie », dont nous avons déjà parlé, sont des cellules de correction qui sont couvertes d'inscriptions.

La 1^{re} section a aussi neuf cellules de punition. Elles contiennent simplement un lit de camp et un

vase de nuit. Les femmes punies y sont gardées un jour, deux jours ou trois jours au plus.

Arrivons au quartier des nourrices. Il est nécessaire, car avec une population comme celle de Saint-Lazare, il naît une moyenne de douze enfants dans la prison tous les ans. On a remarqué que ce sont des femmes de Romanichels qui viennent accoucher à Saint-Lazare (1).

Les femmes condamnées à une longue peine sont, par humanité, conservées à Saint-Lazare jusqu'à ce que leur enfant ait atteint quatre ans. Les nourrices sont divisées en deux dortoirs : prévenues, condamnées.

Ces dortoirs ont deux rangées de lits sur les côtés pour les mères ; les enfants couchent dans des berceaux placés au milieu de la pièce, sur deux rangées également et en face des lits des mères.

Les nourrices ne sont pas obligées au travail. Quand il fait beau, elles passent une grande partie de la journée sur la pelouse, grand espace planté d'arbres, mais dont le gazon a été remplacé par du sable. C'est tout de même la pelouse !

Quand elles sont dans les salles, quelle agitation de leur part, que de cris, de pleurs chez leurs enfants ! Chaque mère s'occupe du sien. Les petits ont des jouets modestes, mais ils en ont. Les sœurs habillent les enfants, qui ont tous bonne mine, car ils sont bien soignés, ces pauvres petits, prisonniers de naissance. Les attentions maternelles ne leur font pas défaut, la femme, si coupable qu'elle

(1) D'après vérification des registres actuels de Saint-Lazare.



Cour de la Prison de Saint-Lazare, d'après Jacques. (Mystères de Paris.)

Collection du D^r Le Pileur-

soit, perd rarement ses sentiments maternels.

Chaque dortoir est surveillé par une sœur aidée d'une fille de service. Les sœurs sont bonnes pour les enfants ; elles les caressent, les amusent, jouissent ainsi de leur présence et semblent prendre un peu de ces joies de la maternité dont elles se sont privées volontairement.

C'est très attachant, ce quartier des nourrices ; on se croirait non pas à Saint-Lazare, mais dans un hôpital, une sorte de maternité. Près des dortoirs se trouve la cuisine ; là les nourrices préparent elles-mêmes la nourriture de leurs bébés. Ces jeunes femmes, propres et d'apparence modeste, qui sont occupées, l'une à tourner une bouillie, l'autre à faire chauffer du lait ou à faire une petite panade qui sent déjà bon, ce sont, hélas ! de pauvres prisonnières et de petits prisonniers !

Dans le quartier des nourrices on remarque cinq cellules d'isolement où l'administration prévoyante loge séparément les femmes qui ont des enfants malades, atteints d'affections contagieuses, car la porte de Saint-Lazare n'en défend pas l'entrée.

On y place également en observation les enfants arrivants, avec leurs mères bien entendu.

Il faut prévoir aussi les trop mauvais caractères, les querelles entre les nourrices, qui sont, paraît-il, assez fréquentes. Ce sont d'abord les enfants qui se battent ; chaque mère prend parti pour le sien ; et si on les laissait faire, les mères se battraient aussi. Alors, on les calme, on les change de dortoir ; enfin, on les met en cellule.

D'après les statistiques, on remarque que les

CACHOTS, QUARTIER DES NOURRICES, RÈGLEMENT 87

nourrices prévenues sont quinze à vingt en été et trente en hiver ; les condamnées, vingt en été, trente-cinq ou quarante en hiver.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON D'ARRÊT ET
DE CORRECTION DE SAINT-LAZARE

(29 novembre 1875).

DIVISION.

La population est répartie en deux sections :

La 1^{re} section comprend les condamnées, les contrevenantes, les prévenues et les détenues pour dettes envers des particuliers, et se subdivise en trois quartiers distincts :

La 2^e section comprend les filles soumises punies et malades, les filles insoumises malades, les filles insoumises détenues en hospitalité ou détenues par mesures administratives, et se subdivise également en deux quartiers distincts.

Ce règlement s'applique, en outre, à l'ouverture et à la fermeture, aux repas, au travail, au service religieux, au régime intérieur, aux commissions et commissionnaires, au service de l'entrée, aux peines disciplinaires, promenades, cantine, parloirs, pistole et infirmeries.

Approuvé : *le Préfet de police,*

Signé : LÉON RENAULT.

Copie conforme :

Le Secrétaire général,

Signé : G. CAMBON.